



ACTU LYON

LYON 5E Urbanisme

17 000 € attribués à la Fondation Fourvière pour son nouvel élan

Le premier prix de 17 000 € a été attribué à la Fondation Fourvière par le fonds de dotation Delsol Avocats qui, cette année, à la suite de l'incendie ayant partiellement détruit la cathédrale Notre-Dame de Paris, a souhaité contribuer plus spécifiquement à la formation aux métiers d'arts ou à la valorisation de ces métiers.

La Fondation Fourvière, dont le but est d'assurer le maintien et le développement du pèlerinage marial lyonnais de Fourvière a présenté le projet "Un Nouvel Élan pour Fourvière" qu'elle porte depuis 4 ans, un projet d'envergure aux dimensions patrimoniale, culturelle, touristique et sociale.

Ce projet vise plus particulièrement la restauration des vitraux du Musée d'art religieux de Fourvière. Afin de



Le grand site de Fourvière. Photo Progrès/Joël PHILIPPON

valoriser ces métiers d'art, des visites régulières pour le grand public seront organisées lorsque les artisans œuvreront sur place, afin de mieux expliquer et comprendre ces métiers.

Caractère altruiste, et approche novatrice

Organisé tous les ans depuis 2009, le concours du fonds de dotation Delsol Avocats vise à récompenser des associations qui œuvrent

pour redonner, par tout moyen, leur dignité aux personnes en difficulté, pour quelque raison que ce soit, et qui ont su se démarquer à la fois par leur caractère altruiste, par l'approche nova-

trice et entrepreneuriale de leur développement et par la force de conviction dont elles ont su faire preuve lors de la présentation de leur projet au public et aux membres du jury. Comme les années précédentes, les prix ont été attribués dans le cadre du Forum National des Associations & Fondations, dont le cabinet Delsol Avocats est partenaire depuis 2010, et qui s'est tenu pour sa 14^e édition ce mercredi 16 octobre, au Palais des Congrès de Paris.

Le deuxième prix de 8 000 € a été décerné à l'association "20Ans 1Projet" et le troisième prix de 5 000 € au fonds de dotation "Émeraude Solidaire".

Les deux autres finalistes, l'association "Prodis-je" et l'association "Screenpeace", ont bénéficié d'une somme de 1 000 € chacun.